

Elus

Elus

Comme toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI des Côtes d'Armor fonctionne sur deux bases: d'un côté les élus, de l'autre les collaborateurs, les uns ne pouvant fonctionner sans les autres.

Les membres titulaires

Les membres associés

Les membres associés sont désignés par la Chambre parmi les électeurs et les représentants supplémentaires des entreprises ressortissantes du département. Au nombre de 24, ils ont voix consultative aux Assemblées Générales et peuvent se voir confier des missions particulières, telles que des études ou des enquêtes, et représenter la CCI dans différentes instances.

Les conseillers techniques

A l'occasion de chaque renouvellement quinquennal, les conseillers techniques sont désignés sur proposition du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, par l'Assemblée Générale, parmi des personnes compétentes du secteur privé et parmi les responsables d'administrations publiques. Les conseillers techniques sont invités à participer aux Assemblées Générales et associés aux travaux des commissions et groupes de travail.

Non

Non

2009.02.12

Les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor élus représentants CCI

22